

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 8 février 2017 à Moustiers Sainte Marie**

Présents : Antoine FAURE : Aups, Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATESTI, La Bastide ; Bernard MAGNAN, Valensole ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon
Arlette RUIZ : *St Julien le Montagnier a donné pouvoir à Jacques ESPITALIER*

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 25 janvier 2017 à Moustiers Ste Marie

2. Avis PLU Esparron-de-Verdon

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon est consulté, en tant que personne publique associée, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aussi, le Bureau du Parc doit émettre un avis, dans les 3 mois suivant réception, sur le PLU d'Esparron de Verdon arrêté le 12 août 2013 et reçu par courrier le 13 janvier 2017, lequel doit être compatible avec la charte du Parc.

A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux débats et discussions, les membres du Bureau à la majorité des voix, au regard des nombreuses réserves émises, émettent un avis défavorable sur le projet de PLU d'Esparron-de-Verdon. (*avis complet disponible sur demande*)

3. Présentation d'un volet complémentaire au programme de dé-précarisation dans le cadre de la loi 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 a prolongé l'application du dispositif exceptionnel de titularisation précité de deux ans et a modifié les critères d'éligibilité pour les agents. De ce fait, certains agents contractuels du parc (en CDI ou en CDD) sont potentiellement concernés. Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Bureau, compte-tenu du contexte financier incertain pour les années à venir décident de ne pas mettre en place de volet complémentaire au programme de titularisation tel que prévu par la Loi 2016-483 sus-citée ;

4. Convention « chemins des parcs »

Les membres du Bureau valident la convention « chemins des parcs » prévoyant une participation financière de chacun des parcs à hauteur de 1000 €.

5. Dossiers de demande de subvention - Modification des plans de financement

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé les modifications de plans de financement suivants :

▪ Observatoire territorial de la biodiversité

Coût total HT : 56 500 € / Etat (TEPCV) 80 % : 45 200 € / Autofinancement : 11 300 €

▪ Inventaire citoyen de la biodiversité

Coût total TTC : 35 834,00 € / Etat (TEPCV) 80 % : 28 667,20 € / Autofinancement : 7 166,80 €

▪ Cycle de conférence-débat sur la transition énergétique

Coût total TTC : 4 000 € / Etat (TEPCV) 80 % : 3 200 € / Autofinancement : 800 €

▪ Fonds de soutien aux initiatives citoyennes et locales de transition

Coût total HT : 16 000 € / Etat (TEPCV) 80 % : 12 800 € / PNR Verdon 1 600 € / Pays A 3 V 1 600 €

7. Modification de la convention d'occupation temporaire de la ferme caprine

Les membres du Bureau approuvent la modification de la convention d'occupation temporaire de la ferme caprine pour porter la redevance annuelle à 6209 € (au lieu de 6136 €) au titre de l'année 2017, afin de tenir compte de l'indice annuel de fermage.

8. Convention de partenariat avec l'ADT 04 et l'ADT 83 relative à l'édition de la carte touristique Verdon 2017

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec les ADT 04 et 83 pour la réalisation de la 8^{ème} édition de la carte touristique Verdon et pour une participation du Parc du Verdon à hauteur de 1000 €.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 25 février 2017

Le Président,
Bernard CLAP

